

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DEL-2024-27

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, FRANCOIS, GUILLOTTE, JACQUES, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : SYAN'CHALEUR - COMMUNE DE CRANVES-SALES - PROJET DE RESEAU PUBLIC DE CHALEUR - MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Exposé du Président,

Le SYANE dispose depuis 2017 de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au printemps 2023, le SYANE, sur sollicitation de la commune de CRANVES-SALES, a mené une étude de faisabilité pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur bois énergie sur le centre-ville de la commune.

Ce projet vise l'alimentation de bâtiments publics (collège, groupe scolaire, gymnase, bâtiments communaux, etc.) et de programmes de logements neufs, dont un ensemble d'aménagement confié à la SEM Teractem.

Par délibérations concordantes en date de juillet 2023, la commune de CRANVES-SALES a confié, par transfert de compétence, la réalisation de ce projet au SYANE.

Le Comité syndical du 25 janvier 2024 a été amené à délibérer sur la gestion en régie de ce projet, et à confier la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation du réseau à Syan'Chaleur, régie du SYANE dotée de la seule autonomie financière.

Dans ce cadre, il y a lieu de disposer d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé pour la mise en place et le suivi des différents marchés nécessaires à la réalisation du réseau public de chaleur et de ses moyens de production.

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée pour la conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un réseau public de chaleur alimenté majoritairement à partir de bois énergie sur CRANVES-SALES.

Le marché est un accord-cadre de prestations intellectuelles à bons de commandes mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 130.000 € HT sur la durée globale du marché, qui court à compter de sa notification et jusqu'à la réalisation de deux années pleines d'exploitation du réseau de chaleur, sans que la durée du marché ne puisse excéder le 31 décembre 2028.

Les critères de jugement des offres sont tels que précisés dans le règlement de la consultation :

- 70 % : valeur technique des prestations, dont :
 - Capacités techniques du candidat, sur la base des références fournies,
 - Organisation du candidat (moyens humains, techniques et de communication),
 - Eléments méthodologiques proposés par le candidat pour la réalisation des missions forfaitaires,
 - Note d'analyse critique du projet.
- 30 % : prix des prestations, dont :
 - Offre de prix du candidat (80 % de la notation prix),
 - Cohérence des prix unitaires et forfaitaires (20 % de la notation prix).

La date limite de remise des offres est fixée au 24 janvier 2024.

Afin de répondre aux besoins de fourniture de chaleur auprès des futurs abonnés de ce réseau public de chaleur, et notamment l'extension du groupe scolaire communal qui doit être livrée en septembre 2025, une prise d'effet du marché est souhaitée à compter de février 2024.

Compte tenu que le prochain Bureau syndical ne sera pas réuni avant le 7 mars 2024, il est proposé aux membres du Bureau de donner délégation au Président pour signer le marché avec le titulaire retenu, sous réserve de l'avis favorable du Comité de Pilotage du projet formé de représentants de la commune de CRANVES-SALES et du SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner délégation au Président pour attribuer le marché de prestations intellectuelles à conclure avec le candidat qui aura proposé la meilleure offre au regard des critères d'attribution,
2. à autoriser le Président à signer le marché,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commandes relatifs au marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE